



Groupe de travail « Direction et fonctionnement de l'école »

08/02/2011



A l'appui de la campagne nationale réclamant l'ouverture immédiate de négociations sur la direction d'école ([cliquez ici](#) pour envoyer la carte pétition « Halte à la surcharge » au Président de la République), le SNU-ipp agit localement pour obtenir des avancées sur cette question et soulager les collègues directeurs/trices chaque confronté-e-s à une charge de travail de plus en plus assommante.

A la suite de l'audience obtenue auprès de l'IA en décembre 2010 par le SNU-ipp et la CGT, les travaux du groupe de travail sur la direction d'école ont commencé ce mardi 8 février. M. l'Inspecteur d'Académie était représenté par Mme Adam, IEN adjointe auprès de l'IA, Mme Necas-Michelini, secrétaire générale et M. Coppin, IEN. Les personnels étaient représentés par les organisations élues à la CAPD. (SNUipp, CGT, SE-UNSA). En ouverture de séance, les délégués du SNU-ipp ont demandé que soient confirmés sous une forme opérationnelle les engagements pris par M. l'IA lors de l'audience de décembre.

Pour les collègues directeurs/trices nouvellement nommé-e-s (y compris pour les collègues déjà en poste mais qui changeraient d'école), le tuilage de deux jours à partir de la mi-juin est confirmé. Il prendra la forme d'un droit à une double autorisation d'absences, pas forcément consécutives, à la discrétion des personnels. Il faut s'attendre cependant à ce que ces absences ne soient pas toutes remplacées.

Les temps de concertation IEN/Directeurs/trices seront bien validés au sein du volume horaire des 18 h d'animation pédagogique. En conseil d'IEN, la consigne de souplesse quant à la participation des directeurs/trices à l'aide personnalisée a été rappelée (en clair, les collègues qui souhaitent continuer à intervenir auprès des élèves le peuvent tandis que ceux qui souhaitent « récupérer » le temps de présence élèves bénéficient de la bienveillance des IEN, garantie par l'IA) ainsi que les besoins en animation pédagogique spécifique.

Les besoins en formation continue (FC) ont été rappelés et sont retenus par l'IA mais cette question se confronte à la réduction drastique des moyens alloués à la FC (cf. compte rendu du conseil de formation continue du 1^{er} février dans la lettre du SNUipp n° 112). Plusieurs pistes sont avancées : le stage en présentiel ne serait pas forcément massé ; il pourrait se greffer sur les séances de la formation initiale. Trois grands axes se dégagent : sécurité, responsabilité et questions juridiques, animation de groupe & gestion des conflits.

Concernant la responsabilité des directeurs/trices sur le temps scolaire, et étant donné les incertitudes liées à l'extension de ce temps ces dernières années (aide personnalisée, accompagnement éducatif, ELCO, stages de remise à niveau), une circulaire de l'IA devrait proposer une définition clarifiée du temps scolaire et des responsabilités afférentes. Cette circulaire sera préalablement présentée et discutée lors d'une prochaine séance du groupe de travail avant d'être diffusée auprès des écoles.

A propos des textes officiels cadrant la fonction et les missions/responsabilités de la direction d'école, nous avons redit la nécessité, face à la dispersion des sources, d'opérer un travail de synthèse éclairé par une remontée des besoins du terrain, en liaison avec des situations concrètes

auxquelles des collègues ont été confrontées. Accord de principe des services de l'IA. Le SNU-ipp sollicitera prochainement les collègues directeurs/trices pour relayer les situations concrètes.

Concernant la surcharge de travail administratif, SNU-ipp et CGT ont pointé les demandes parfois redondantes de la part de l'IA et des IEN. Les services de l'IA se sont engagés à veiller à une meilleure coordination pour éviter ces télescopages. De même, le principe d'un délai minimal de 8 jours pour répondre aux enquêtes a été validé.

Le SNU-ipp a demandé que les échéances académiques soient mieux réparties sur l'année et inscrite dans un calendrier diffusé aux directeurs/trices. Ceci permettrait aux collègues de mieux anticiper le travail administratif à réaliser tout en évitant les périodes de saturation. De même, nous avons sollicité la diffusion d'outils informatiques facilitant le travail administratif. Ces propositions ont été accueillies favorablement.

Trois autres séances de ce groupe de travail sont programmées d'ici juin 2011. A l'ordre du jour de la prochaine séance : circulaire temps scolaire et responsabilités, formation continue, planning annuel des tâches, architecture du site officiel de l'IA d'aide à la direction d'école.

Au final, une séance de travail constructive dans un contexte local qui ne permet certes pas de résoudre les questions cruciales de décharge, aide administrative, revalorisation salariale, etc. qui se jouent au niveau national. Il n'en demeure pas moins que le SNU-ipp continuera d'agir à tous les échelons possibles pour améliorer les conditions d'exercice des collègues directeurs/trices.